



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

INFORMATIONS en date du 12 Mai 2019

Ce document comporte 6 pages

Réunion de quartier du 3 mai 2019

Préambule

La réunion semestrielle du quartier « Océan », organisée par la Municipalité, s'est tenue à la salle Le Tube des Bourdaines le vendredi 3 mai 2019 à 19h00.

Etaient présents :

- Le Maire de Seignosse : Lionel Camblanne
- Deux conseillères municipales : Chantal Bouet chargée du quartier océan et Adeline Moindrot.
- Une centaine de résidents parmi lesquels, des élus, et de nombreux adhérents à notre association (dont le Président, le Trésorier et plusieurs membres du CA)

NB : *Les commentaires écrits en italique sont hors réunion*

Sujets évoqués

M. le Maire ouvre la séance en revenant sur la suite donnée à plusieurs dossiers évoqués lors de la réunion de quartier précédente (19 octobre 2018).

- Des toilettes ont été mises en place à proximité de l'office du tourisme (*été 2018*),
- Le problème d'inondation récurrente dans le virage de l'avenue du Sporting a été traité. (*Suite à plusieurs demandes de l'association*)
- Pour traiter les nuisances causées à certains endroits par les pigeons, les policiers municipaux ont été formés.
- La partie détériorée de la clôture de l'aire de jeu des Bourdaines a été « réparée ». (*Succinctement !*)
- Les problèmes d'entretien et de nettoyage de la station évoqués en octobre dernier étaient consécutifs à une tempête une semaine avant la réunion. M. le Maire indique qu'il faut environ trois semaines aux employés communaux pour redonner son aspect normal à la station après une tempête.
- Le robinet d'eau potable du Club house des bourdaines a été coupé suite aux abus observés par les campings-caristes sauvages nombreux jour et nuit à proximité.
- Pour lutter contre la pollution canine (*excréments partout*), la Municipalité a mis en place des distributeurs de sacs plastiques aux entrées de plages. (*Certes, mais ces distributeurs sont très souvent vides ou non utilisés car de nombreux chiens sont errants*).
- De nombreux avaloirs d'eaux pluviales avaient été signalés ensablés provoquant ici et là des inondations ou des nuisances partielles. (*Remarque redondante depuis des années*). M. le Maire indique que la campagne de désensablement a lieu chaque année en octobre/novembre (*? jamais vu*).
- L'évacuation des déchets verts réclamée depuis des années par des riverains sans moyens pour se rendre à la déchetterie, ne peut pas officiellement être prise en charge par la commune dans la mesure où cette fonction relève du Sitcom. Toutefois, la Municipalité met en place à titre expérimental un service de ramassage payant pour les plus de 60 ans qui fonctionnera dans un premier temps et sur réservation à la Mairie aux dates suivantes : 15 mai, 4 juin. Prix du service 10 euros le M3.

Entretien de la dune : Le Président de Seignosse océan indique que la dune a fait l'objet de travaux d'entretien et de préservation très bien menés (Commune et ONF) aux abords Nord et Sud des plages des Estagnots, des Bourdaines et des Casernes. Il est néanmoins inquiétant de constater que les zones dunaires intermédiaires entre ces plages sont souvent très dégradées. Des moyens seront t'ils dégagés pour remédier à



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

cette situation qui risque, à moyen terme, d'entraîner des actions indispensables de remise en état lourdes et coûteuses ?

A noter que ces mêmes propos sont longuement développés par un riverain qui détaille le phénomène en insistant sur l'aspect stratégique de cet entretien et de son intérêt collectif tant au plan sécuritaire que touristique et/ou patrimonial.

M. le Maire répond en indiquant que la dune est propriété de l'Etat. Elle est entretenue par l'ONF (pilote des opérations d'entretien) et, conjointement pour sa partie communale avec la Municipalité. Une convention d'entretien (*renouvelée à l'automne 2018*) lie les deux parties. La participation financière de la commune de Seignosse est actuellement de 30 000 euros. Un programme d'entretien annuel est établi...

Sécurité routière au fond du lac d'Hossegor :

Des résidents du quartier Nord du lac (Rd point Avenue du Tour du Lac-Avenue du bayonnais- D79) notent certes avec satisfaction que « leur » Rd point a été entouré de plots en bois, mais font remarquer que les problèmes de stationnement anarchiques observés dans le quartier ne s'améliorent pas. Par ailleurs, et compte tenu des dangers potentiels graves qu'ils représentent notamment quand ils reculent sur la chaussée, il est demandé que des dispositions sécuritaires soient prises pour les poids lourds et autres camions qui ravitaillent régulièrement les commerces (restaurant, huîtres...) du bord du lac, commune de Seignosse.

M. le maire note.

Sécurité routière Avenue Chambrelent. Avenue du Penon :

Un intervenant fait remarquer que l'on observe de plus en plus de véhicules de gros tonnage et de grandes dimensions qui empruntent les avenues susvisées.

Réponse : M. le Maire indique qu'il en est conscient, mais fait remarquer que, même s'il existe une voie de contournement plus à l'Ouest, ces avenues sont départementales (D152) et la vitesse y est déjà rigoureusement limitée comme dans toutes les agglomérations.

Pailotes commerciales sur les plages :

Qui accorde les autorisations ? Quelles réglementations ?

Réponse de M. le Maire : La dune et la plage font partie du domaine maritime qui appartient à L'Etat. C'est lui qui assure totalement la gestion des écoles de surf et de natation ainsi que des petites activités de restauration que l'on trouve aux abords des plages. La commune, qui intervient également sur les plages, est un facteur important de l'entretien et de la surveillance. Un budget annuel moyen de presque 500 000 euros y est consacré à Seignosse. C'est donc logiquement que la municipalité a demandé à L'Etat l'autorisation de gérer une partie du domaine public maritime pour en alléger le coût communal. Par arrêté préfectoral du 13 septembre 2016, l'Etat accordait cette autorisation pour une durée de 6 ans.

(16 concessions qui concernent des emplacements précis, sur des surfaces précises et selon des obligations contractuelles précises ont été accordées sur les 5 plages de la commune à des écoles de surf, des petits commerces de restauration, la vente ou la location d'articles de plages : 3 aux Casernes, 2 à l'Agréou, 4 au Penon, 4 aux Bourdaines, 3 aux Estagnots.

A noter que notre association a largement été consultée sur ce projet et a activement contribué aux réunions préparatoires des travaux. Dossier complet détenu par notre association.)

Demande d'informations sur le trait de côte et l'avancée de l'océan.

Réponse de M. le Maire : le trait de côte et la situation sur l'état du cordon dunaire en Aquitaine sont suivis de façon très sérieuse et régulière par le GIP littoral et l'ONF. Des situations cartographiques très précises sur l'évolution de la montée des océans et les zones les plus sensibles sont disponibles sur internet.

Il indique que contrairement aux évolutions inquiétantes constatées en certains points notamment en Gironde le cordon dunaire reste relativement stable sur la commune.



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

(L'avis de l'association sur ce sujet est plus mesuré dans la mesure où, au vu des dégradations constatées, nous considérons que la protection de la dune est un élément stratégique de l'évolution à moyen terme de la station : l'accès à la dune doit être absolument hyper réglementé et surveillé. Des conférences très documentées et intéressantes sont par ailleurs régulièrement organisées sur ce sujet à Hossegor ou Capbreton Il faut préciser aussi que le site du BRGM : bureau des recherches géologiques et minière ; donne des prévisions précises à 50ans sur le trait de côte :).

FALEP

Une adhérente, impliquée également dans le collectif « FALEP », demande où en est ce dossier important.

Réponse de M. le Maire :

Mr Camblanne explique, (à nouveau), que, à l'heure où les dotations de l'Etat sont en diminution, l'objet essentiel de ce projet est de valoriser les ressources du patrimoine communal pour en tirer un profit durable. Il explique, qu'il en a informé en son temps le collectif.

Il poursuit en rappelant que, en dehors de celui présenté à l'automne (*rejeté massivement*) plusieurs porteurs de projets s'étaient manifestés suite à l'appel lancé par la municipalité fin 2017.

- Un projet hôtelier classique, qui seul, ne serait pas suffisant à satisfaire les ambitions de rentabilité souhaitées.
- L'idée d'une résidence pour séniors ne serait pas réaliste car « trop éloignée du bourg » (*Cet argument ne nous semble, à priori, pas recevable*)
- Un projet d'EHPAD ne sera pas retenu car l'Etat ne subventionne plus ces établissements. La politique est actuellement de favoriser au maximum le maintien des personnes âgées à leur domicile.

M. le maire conclut en indiquant qu'à l'heure actuelle, aucun projet n'est retenu.

Transfert du centre aéré de l'île aux couleurs vers le Club house des Bourdaines :

Le Président de Seignosse océan demande au Maire de donner les raisons qui justifient le transfert du centre aéré de l'île aux couleurs vers le Club house ?

- M. le Maire explique que les locaux du site sont vétustes. (*Cela voudrait dire, que malgré les normes très sévères qui régissent l'accueil des enfants pour ce type d'activités, Seignosse ferait, pour l'heure exception à ces règles et laisserait nos enfants et petits-enfants séjourner dans des locaux inadaptés. Cette hypothèse n'est pas crédible et nous semble impensable.*)
- Il indique également, qu'après le transfert des logements du personnel saisonnier de la FALEP vers les locaux communaux totalement rénovés de l'Avenue des Lacs, celui du centre aéré entrerait dans le cadre du plan de libération de l'ensemble du domaine pour permettre la mise en place du projet souhaité (*hypothèse plus réaliste*).
- Après plusieurs remarques et questions de riverains concernant l'articulation des activités autour du Club house dans ce cadre et celles diffusées dans les documents du plan Seignosse 2030, M. Camblanne explique que pour l'heure, rien n'est encore acté ni totalement finalisé sur la forme de ce transfert. Il indique toutefois que pour éviter l'engorgement des parkings (très sollicités en période de vacances) il est prévu que les enfants seraient transportés au centre de loisirs chaque matin et soir en transports en commun.... (*Dossier à suivre*).

Qu'en est-il de la Radio FM 90.3 Côte sud ?

M. Camblanne indique que cette radio est gérée par une association qui est en proie à une lutte intestine grave entre dirigeants.

Le président actuel Mr Livrain est contesté. La justice serait saisie.

Il estime qu'il s'agit d'une affaire privée dans laquelle il se garde bien d'intervenir !!

Il précise néanmoins que la Commune met les locaux à disposition et subventionne l'association.



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

(Pour l'heure, le 90.3 FM n'émet plus, ce qui désole plusieurs résidents présents à la réunion et très attachés à cette diffusion bien locale et de qualité. D'après plusieurs sources crédibles, il semblerait que Radio Côte Sud ait été contrainte de libérer les locaux des Bourdaines.)

Estagnots :

Echéance des travaux prévus ?

Quid de l'Etat de la chaussée très dégradée sur, notamment, l'Avenue des Gurbettes (montée vers la plage) ?
Danger lors de la tournée (vers le Nord et le sud) de l'Avenue du Rayon vert avec celle de l'Orée.

Réponses :

- Le début des travaux de voirie (giratoire devant l'entrée de plage) se fera très prochainement
- Le problème d'aménagement de voirie pour reprendre l'avenue de l'Orée dans les deux sens depuis l'avenue du Rayon Vert sera étudié.
- La rénovation de la chaussée dégradée est du ressort de MACS. Les travaux ont été demandés.

Fibre optique :

A-t-on des nouvelles sur un éventuel déploiement de la fibre optique sur la station ?

Réponse :

La situation de ce dossier reste inchangée. Aucun opérateur ne souhaite pour l'instant, procéder au déploiement, car il n'y aurait pas (*on peut en douter*) suffisamment de connexions haut débit actuellement, pour rentabiliser l'opération.

G7. Qu'en est-il pour la commune ?

Le Maire a été averti il y a peu que les locaux de Belambra seraient réquisitionnés au moins 10 jours en août pour héberger des forces de l'ordre du G7.

Le Dispositif anti-inondations est-il opérationnel ?

M. le Maire indique que les essais devraient être réalisés cette semaine 19.

Quartier du Fourneuf :

Une résidente du quartier s'exprime de façon claire et précise sur les problèmes du quartier

- Merci pour la réalisation des travaux de lutte contre les inondations (*demandé par Seignosse océan depuis plusieurs années*).
- Reprise en charge demandée sur l'ensemble du quartier
 - o Voirie non refaite depuis 40 ans,
 - o Entretien des espaces verts (Square et petit lac laissé à l'abandon)
 - o Tout à l'égout problématique
 - o Problèmes d'éclairage public....

Réponses : M. le Maire indique :

- **Que la voirie** est gérée par MACS. Le budget annuel de la commune consacré à ce titre est de l'ordre de 300 000 euros difficilement extensible : la programmation des travaux de voirie fait l'objet d'un plan d'investissement.
- **Que l'entretien des espaces verts** représente sur la commune 8 postes « équivalent temps plein », ce qui est un ratio trop important pour le fonctionnement d'une commune comme Seignosse. (*Compte tenu des surfaces très importantes à entretenir sur une station balnéaire très verte comme Seignosse, cette affirmation sur le ratio est très discutable*). Les espaces verts qui relèvent de la gestion communale sont programmés pour permettre sensiblement deux interventions annuelles. Les grandes avenues font l'objet, c'est vrai, d'interventions plus régulières.
- **Des arbustes ont, ces dernières années, été arrachés en de nombreux endroits** car les essences mises en place lors de la construction de la station se développent très vite et imposent un entretien trop coûteux en main d'œuvre.



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

Si des arbustes ont été arrachés alors que leur présence se justifiait : en avertir les services techniques.

- Le remplacement des nombreux lampadaires de la station fait l'objet d'un plan pluriannuel qui est prévu sur toute la commune. Il se poursuit. Compte tenu des coûts induits, il est impossible de satisfaire toutes les rues et quartiers en même temps.

L'hôtel du golf sera-t-il rénové ? :

Réponse : l'hôtel du Golf est un établissement privé qui appartient à Blue green, ancien gestionnaire du Golf. Le PDG de Blue green a changé au 1^{er} janvier 2019. Pour l'heure, rien de nouveau sur ce dossier.

Sécurité de la voirie en sortie du Golf et vers l'Avenue des Tucs

Une résidente du golf explique que le rond-point entre la D86 Avenue du Tuc Dous en provenance du golf pour aller vers l'Avenue des Tucs et l'Avenue des Bourdaines est dangereux par manque de visibilité vers le Sud. La végétation du milieu du Rd point est trop haute.

Cette résidente exprime par ailleurs son regret de constater que la piste cyclable qui devrait relier celle de l'Avenue des Bourdaines n'est pas continue en particulier depuis le Rond-point susvisé. Cette situation crée un véritable danger potentiel pour les cyclistes en provenance du golf vers la plage et/ou vers la piste cyclable de l'Avenue Chambrelent.

Réponse : M. le maire prend note des remarques.

Les Tags sur le Tube des Bourdaines sont t'ils classés ?

Réponse : la question peut prêter à sourire et chacun a le droit d'aimer ou non la « fresque » qui est dessinée sur le mur du Tube, mais il a été décidé qu'accepter une peinture valait mieux que des tags sans aucune signification.

(A noter que la pratique du « Street-Art » est devenue une institution dans de nombreux pays tels les Etats-Unis, les îles des Caraïbes, de nombreux pays occidentaux, certaines grandes et toutes petites villes françaises comme..... Seignosse Les Estagnots et Capbreton)

Divers : sécurité et bien-être sur la station

Un membre du CA de Seignosse océan demande des aménagements simples et peu coûteux pour sécuriser certains endroits et faciliter la vie des riverains :

- Mettre des autocollants sur les 2 vitres des abribus de l'avenue Chambrelent. (Pour éviter de s'y cogner),
- Ajouter des bancs dans l'espace vert des Bourdaines autour et l'aire des enfants pour les personnes âgées et promeneurs ainsi que sur le haut des plages des Bourdaines et de l'Agréou. (Demande récurrente et non satisfaite correctement pour le dessus des plages depuis des années).
- Ajouter des panneaux d'interdiction de stationner de 22h à 8h00 du matin pour les camping-cars et véhicules assimilés sur les parkings : des tennis, du fond de l'Avenue du Sporting et proche des Arènes. (Demande également récurrente et non satisfaite car les arrêtés municipaux pour ce problème spécifique ne sont pas appliqués depuis des années. Le fond du parking des Bourdaines ressemble de plus en plus à la « cour des Miracles ». C'est une très mauvaise publicité pour la réputation qualitative de la station !)
- Enlever un morceau de béton sur la piste cyclable au niveau de la salle du Tube à l'intersection de l'Avenue des Arènes et du Penon. Il est en effet quasiment impossible de prendre sans danger la piste cyclable par la droite depuis les arènes.
- Rajouter une bordure sur la piste cyclable côté talus parking ATSCAF (au bas de l'Avenue des Bourdaines) afin d'éviter des ravinements de gravier et de sable qui sont un réel danger pour les cyclistes.

Réponse ; M. le Maire note les diverses remarques.

(Plusieurs de ces remarques avaient été signalées sur place lors de la visite de quartier du 27 avril)

Vitesse excessive rue du 11 novembre.

Réponse : Le Maire acquiesce mais avoue qu'il n'a pas les moyens de mettre un gendarme ni un policier en permanence dans chaque rue. Les « gendarmes couchés » font du bruit. Ce n'est pas toujours la bonne solution. Des contrôles inopinés sont régulièrement faits sur la station.

Association loi 1901 déclarée le 24 novembre 1997, agréée en tant qu'association locale d'usagers

Siège social : 37, avenue du Sporting- 40510 Seignosse.

Courriel : seignosseocean2@gmail.com Site Internet : www.seignosseocean-residents.com



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

Halle du Penon. Poubelle dans le quartier ?

Réponse : La halle du Penon devrait être terminée durant l'été, mais un peu tard pour permettre son ouverture en 2019. Le problème des poubelles sera vu.

Bruits de travaux de jardinage en dehors des horaires prévus

Réponse : des horaires sont effectivement prévus pour effectuer les travaux bruyants en particulier en saison. La police peut être appelée pour rappeler les contrevenants à l'ordre.

Déplacement du skate parc du Penon : problème de nuisances sonores à venir pour les riverains

Réponse : M. le maire indique que ce n'est guère plus proche des résidences qu'auparavant.....

Juncade : problème de parking anarchique : les bords de l'Avenue de la Clairière sont envahis de façon régulière et anarchique par des véhicules étrangers à la copropriété. Il est demandé le prolongement des plots en bois du rond-point vers l'Avenue de la Clairière afin d'interdire le parking anarchique le long de cette avenue.

Travaux sur les plots électriques de la place Gentile :

Réponse : les plots sont effectivement changés car vétustes.

Plus de question n'étant posée, le Maire remercie l'assistance et clôt la réunion vers 20H30.

Pour l'association Seignosse océan,
Le Président : Pierre Frenot

Nota : ce compte-rendu n'est, sans doute, pas totalement exhaustif. Veuillez-nous en excuser.